

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La commune de Sotteville-Lès-Rouen est frappée par les servitudes citées ci-après :

A1- La servitude relative aux bois et forêts soumis au régime forestier

A5- La servitude relative aux canalisations d'eau potable et d'assainissement. (cf annexes sanitaires).

EL3- La servitude relative au halage et marche pied

I3- La servitude relative aux canalisations de gaz. Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations transport de gaz

I4- La servitude relative aux lignes électriques. Seules seront reportées au plan des servitudes, les lignes de tension supérieure ou égale à 63 kv.

PT2- La servitude relative à la protection contre les obstacles des transmissions radioélectriques

PT3-4- La servitude relative au réseau de télécommunication. Seuls seront reportés au plan des servitudes, les câbles nationaux et régionaux

T1- La servitude relative aux voies ferrées.

T7- La servitude relative aux installations particulières situées hors des zones de dégagement des aérodromes. (cette servitude s'applique sur tout le territoire national)